



**EXTRAIT** du **REGISTRE** des **DELIBERATIONS**  
du **COMITE SYNDICAL**  
Séance du 13 janvier 2022

Date de la convocation :  
05 janvier 2022

Nombre de représentants  
en exercice : 7

Nombre de représentants  
présents : 7

Dont :  
Titulaires : 6  
Suppléants : 1

L'an deux mille vingt-deux, le 13 janvier à 18 heures 30 minutes, le comité syndical du Syndicat Intercommunal de Gestion du Périscolaire Eclos, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la salle multimédia de la Commune de Boust, sous la présidence de Monsieur Michel HERGAT.

Présents :

Titulaires :

Mme Marie-Caroline DUMAS (*Basse-Rentgen*)  
Mme Julie DISTEL (*Boust*)  
M. Michel HERGAT (*Entrange*)  
M. Bertrand MATHIEU (*Escherange*)  
Mme Mélanie MULLER (*Evrange*)  
M. BAUR Denis (*Kanfen*)

Suppléant :

M. PAGNACCO Guillaume (*Hagen*)

**2 - Modification du tableau des effectifs**

Délibération n°2022/43

Rapporteur M. Denis BAUR

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le comité syndical est compétent pour créer des emplois permanents à temps complet et à temps non complet. Il dispose de la même compétence pour modifier la durée du travail des emplois précédemment créés.

▪ Création d'un poste de titulaire d'Animateur - Responsable de site

Dans le cadre de la réorganisation du site de Kanfen, il est proposé de recruter par voie de mutation un nouveau responsable ; il est donc nécessaire de créer un poste permanent d'Animateur - Responsable de site dans les conditions suivantes :

**Secrétaire de séance :**

Marie-Caroline DUMAS

FILIERE	Grade	Catégorie	Temps de travail hebdomadaire
ANIMATION	Adjoint d'animation territorial <b>titulaire</b>	C	35 heures

▪ Modification du temps de travail de 5 postes d'animateur

En raison des effectifs croissants, compte tenu de la réorganisation du site de Kanfen, il est proposé de modifier le temps de travail de 5 postes d'animateur comme suit :

FILIERE	Catégorie d'emploi	Grade	Nbre de postes concernés	Temps de travail hebdomadaire annualisé initial	Nouveau Temps de travail hebdomadaire annualisé
ANIMATION	CDD (emploi permanent)	Adjoint d'animation territorial	2	22 heures	25 heures
ANIMATION	CDD (emploi permanent)	Adjoint d'animation territorial	1	21,75 heures	25 heures
ANIMATION	CDD - PEC (Contrats aidés)	Adjoint d'animation territorial	1	20,25 heures	25 heures
ANIMATION	CDD - PEC (Contrats aidés)	Adjoint d'animation territorial	1	22,25 heures	25 heures

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de

- **créer** un emploi titulaire d'adjoint territorial à temps plein (35 hebdomadaires) (Cadre C - filière animation), dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022
- **modifier** les temps de travail tels qu'indiqués ci-dessus,
- **adopter** le nouveau tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

Pour EXTRAIT CONFORME  
Kanfen le 15 janvier 2022

Le Président, Michel HERGAT



**ECLOS**  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE GESTION PERISCOLAIRE  
11 rue de Hettange - 57330 KANFEN  
Tél. 03 82 59 94 76 contact@eclos.fr